

qu'on a voulu exclure du voyage toute personne ou représentant du peuple qui connaît bien les problèmes de la pêche.

Je pose la question de privilège parce que, à mon avis, lorsqu'on utilise des services publics à cette fin, on devrait permettre à des représentants des divers secteurs du public canadien de participer et d'assister aux enquêtes de ce genre. Le voyage a commencé sans représentant de ce parti et sans porte-parole de ceux des Canadiens—95 p. 100 peut-être—qui voient de façon réaliste le problème en cause.

L'enquête sera donc celle de Davis et de ses acolytes, mais notre parti ou les députés de la région Atlantique qui comprennent le problème n'y seront pas représentés. Je trouve qu'on est injuste envers les membres du comité des pêches et envers les députés de notre parti. Ma déception personnelle mise à part, je pense que bien des résidents de la région atlantique seront désappointés de ne pas avoir de représentant qui connaisse l'importance du problème et qui ait peut-être une attitude un peu plus réaliste.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de la question de privilège soulevée par le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan). Ce faisant, je voudrais signaler que je regrette amèrement que le ministre ait entrepris ce voyage dans la région polaire, le jour même de l'ouverture de la chasse au phoque, négligeant d'inviter ceux qui s'y intéressent et qui ont déjà soulevé cette question à diverses reprises à la Chambre. Je pense au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), au député de Gander-Twillingate et à moi-même. Nous ne pouvons pas tous être membres du comité des pêches; néanmoins il y en a d'autres parmi nous qui s'intéressent vivement à cette affaire, à cause de l'existence de cette industrie dans nos circonscriptions et notre province. Nous sommes très inquiets de la déclaration du ministre au sujet de l'avenir de la chasse au phoque, et nous craignons que le ministre ne se soit fait accompagner que par des gens qui partagent son point de vue au sujet de la chasse au phoque. Chose regrettable, personne parmi ceux qui sont au courant de la situation et qui représentent les gens de la région ne participera à ce voyage.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à revenir maintenant à l'étude du bill C-112, dans l'espoir que nous

puissions en terminer l'étude en une demi-heure?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AUX SYNDICATS DE MACHINES AGRICOLES

MODIFICATIONS TENDANT À ÉLARGIR LES MOTIFS DE PRÊTS, À PERMETTRE AUX COOPÉRATIVES D'EN OBTENIR, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Olson tendant à la troisième lecture et à l'adoption du bill C-112 modifiant la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, mes commentaires sur ce bill portaient sur un argument que j'ai souvent invoqué à la Chambre. J'alléguais que les cultivateurs peuvent se rendre en groupe en Angleterre, y acheter des tracteurs et réaliser ainsi des économies considérables. C'est le secrétaire de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario qui m'y avait fait penser pour la première fois. Il y était allé lui-même et soutenait que le groupe avait économisé \$20,000 sur sept tracteurs. C'est là une somme appréciable. Si quelques cultivateurs peuvent faire cela, tous devraient pouvoir le imiter. J'espère sincèrement que le ministre a signalé la chose à la Commission afin de permettre l'institution d'une enquête complète et minutieuse sur l'élément de profit touchant les machines agricoles.

A en croire ce qu'on m'a dit, les agriculteurs canadiens n'ont pas été traités équitablement quant au prix des machines agricoles. J'ai dit tout à l'heure que c'est là un domaine auquel le ministre de la Justice (M. Turner) devrait prendre intérêt. Il devrait vérifier si les fabricants de machines agricoles réalisent des profits excessifs dans notre pays, au détriment de l'industrie agricole.

Bref, j'aimerais une fois encore signaler au ministre que le bill modifiant la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, adopté le 15 octobre 1968, c'est-à-dire il y a plusieurs mois, a été discuté en détail à la Chambre, et vigoureusement par les députés de l'opposition, qui auraient voulu l'améliorer. Nous avons alors été accusés de retarder l'octroi des prêts aux agriculteurs. Nous en sommes au 7 mars, c'est-à-dire plusieurs mois plus tard, et nous constatons qu'une partie de ce bill n'est pas encore en vigueur, parce que les règlements que doit émettre le ministère des Finances n'ont pas encore été publiés.